



**Séance du Bureau Syndical du
Mercredi 15 Janvier 2025 - 17h00
au SMTD
Membres en Exercice : 10**

7 Membres présents : Claude HEGO (Président du SMTD) - Christophe CHARLES - François CRESTA - Christophe DUMONT - Julien QUENNESSON (Vice-Présidents) - Claudine PARNETZKI - Jessica TANCA (Vice-Présidentes).

3 Membres absents : Damien FRENOY - Jean-Luc HALLE - Robert STRZELECKI (Vice-Présidents).

Était également présent : Oriano VAN MASSENHOVE (DGS du SMTD).

**DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL N°2025_04_BS
AIRE DE COVOITURAGE DE LALLAING – ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Vu la délibération du Comité syndical en date du 29 juillet 2020 déléguant au Bureau syndical l'ensemble des démarches nécessaires à l'obtention de participations financières dans le cadre des missions du SMTD.

Vu la délibération du Bureau syndical n°2024-33 en date du 29 mai 2024 relatif au plan de financement pour l'aire de covoiturage de Lallaing,

Pour rappel, le schéma directeur interdépartemental de covoiturage des départements du Nord et du Pas-de-Calais élaboré en 2014 a identifié sur le territoire du SMTD huit emplacements.

Le SMTD, compétent dans la réalisation d'aires de covoiturage, a délibéré en date du 14 décembre 2022 la priorisation de création de ces aires en cohérence avec le Schéma Directeur Interdépartemental.

L'aire sur la Commune de Lallaing a été identifiée dans le cadre de cette politique de priorisation des aires de covoiturage.

Cette aire se situe à un carrefour stratégique (échangeur N°25 de l'A21) entre l'A21, permettant de se rendre vers Douai, Lens et vers Valenciennes, et l'A23, permettant de se rendre vers Lille ou vers Valenciennes. La proximité d'un arrêt de la ligne de bus régulière 3 du réseau EVEOLE ainsi que la présence de bandes cyclables le long de la D225, conjuguée à l'installation d'un abri vélos sécurisé permettent l'accès à cette aire aux modes alternatifs et en fera un pôle d'échange multimodal.

D'une capacité de soixante places, cette aire comportera deux emplacements PMR ainsi que huit emplacements équipés d'une borne de recharge électrique avec la possibilité d'en équiper d'autres à terme.

De plus, elle sera sécurisée avec la mise en place d'un dispositif de vidéo-surveillance.

Pour finir, en accord avec la politique de gratuité des transports sur le territoire du SMTD l'accès à cette aire sera également gratuit pour tous les usagers.

Envoyé et reçu en Préfecture le 21.01.2025

Publié sur le site le 23.01.2025

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20250115-2025_04_BS-DE

L'aménagement de cette aire de covoiturage s'intégrera dans le projet d'aménagement paysager des abords du site Germignies Sud mené par la Ville de Lallaing.

Le démarrage des travaux était initialement prévu sur l'année 2024.

Toutefois, la mise en œuvre de ce projet nécessite d'une part la modification du zonage actuel de la parcelle sur laquelle se situera l'aire, d'autre part la réalisation d'un diagnostic environnemental.

Ces deux démarches seront menées au cours du 1^{er} semestre 2025, ce qui devrait permettre une obtention du permis d'aménager au troisième trimestre 2025 et un démarrage des travaux avant la fin de l'année.

En outre, le budget prévisionnel qui s'établissait à 541 918 € HT avant le lancement des consultations peut être mis à jour en fonction de l'attribution des marchés et s'établit comme suit :

AMENAGEMENT DE L'AIRE DE COVOITURAGE DE LALLAING - DEPENSE	
Cofinanceurs	Montant HT
Relevé de géomètre	3 000,00 €
Etude de sol	10 500,00 €
Diagnostic Faune flore	6 850,00 €
CSPS	1 510,00 €
Espaces verts	21 000,61 €
Eclairage public	8 858,00 €
Abri vélo sécurisé avec auvent	56 628,35€
Vidéo surveillance abri	3 750,00 €
Travaux VRD	347 700,00 €
TOTAL	459 796,96 €

Par conséquent, sous réserve de l'instruction des demandes de financement, le plan de financement prévisionnel s'établirait comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
Cofinanceurs	Montant HT	Part de financement
Etat - DSIL	49 600,00 €	10,79%
Fonds Vert - Etat	100 000,00 €	10,79%
FEDER	100 000,00 €	21,75%
DEPARTEMENT LE NORD	49 600,00 €	21,75%
ALVEOLE	22 651,00 €	4,93%
SMTD	137 945,96 €	30,00%
TOTAL	459 796,96€	100,00%

Dans le cas où le montant total des subventions attribuées serait moindre que prévu, une participation financière auprès de la Commune de Lallaing pourrait être sollicitée.

Envoyé et reçu en Préfecture le 21.01.2025

Publié sur le site le 23.01.2025

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20250115-2025_04_BS-DE

Il est demandé aux membres du Bureau Syndical d'actualiser le plan de financement pour l'aménagement de l'aire de covoiturage sur la Commune de Lallaing et d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des financeurs et à signer l'ensemble des actes juridiques et notamment les conventions de subvention

Monsieur le Président met au vote.

Le Bureau après avoir délibéré

Nombre de délégués en exercice : 10

Nombre de votants : 7

Suffrage exprimé : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

VALIDE l'actualisation du plan de financement pour l'aménagement de l'aire de covoiturage sur la Commune de Lallaing et AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des financeurs et à signer l'ensemble des actes juridiques et notamment les conventions de subvention

Fait à Guesnain,

Le

Le Président,

Claude HEGO

Envoyé et reçu en Préfecture le 21.01.2025

Publié sur le site le 23.01.2025

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20250115-2025_04_BS-DE